

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)
Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Salles Municipales – Hôtel Despringles dit de Grandmont - Modalités de mise à disposition - Règlement Intérieur et Tarification

Madame Akpinar-Istiquam expose :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Dijon est propriétaire de salles sur le territoire de la commune dont elle dispose librement. Conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle met à la disposition des particuliers, des entreprises, des partenaires extérieurs et des associations qui en font la demande des salles municipales dont les conditions d'utilisation sont déterminées dans le règlement intérieur de chaque salle.

Par cette délibération, il vous est proposé de créer des tarifs de location pour l'Hôtel Despringles dit de Grandmont, désormais propriété municipale, sis 47 rue Crébillon à Dijon et d'adopter le règlement intérieur fixant les critères de mise à disposition du lieu.

En 1670, Guillaume Despringles, secrétaire des États de Bourgogne, confie au sculpteur dijonnais Jean Dubois (1625-1694) la modernisation de la demeure paternelle acquise en 1634 et la création d'un

grand salon de réception. Destitué de sa charge en 1675, Guillaume ne profite pas de cet hôtel qui est loué puis vendu en 1710 à Joseph de Grandmont. L'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon l'acquiert en 1773. De 1808 à 2012, le Rectorat occupe les lieux et tient ses séances dans le grand salon appelé dès lors « salle des actes ». Le salon est exceptionnel par son volume et son ornementation. Sous son plafond à voussures, le décor très coloré est constitué de faux marbres, de stucs et de panneaux peints représentant des musiciens auxquels ont été ajoutés trois grands bas-reliefs néo-classiques par l'Académie, en 1775.

La situation géographique de cet hôtel entre le centre historique et la Cité de la Gastronomie en fait un lieu stratégique.

Après travaux de mise aux normes, il a été rendu accessible au grand public à l'occasion des Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre dernier.

L'utilisation qui vous est proposée pour les salles composant l'Hôtel est la suivante:

- lieu d'exposition avec supports mobiles
- lieu de conférence de presse
- réunions de la commission de quartier
- concerts non amplifiés
- formes théâtrales simples (lectures, contes, théâtre d'appartement)
- salle de réunions
- salle de restauration et de cocktails sous certaines conditions relatives à la sécurité incendie

La vocation patrimoniale ne devant pas être écartée, il sera proposé à l'Office de Tourisme de Dijon d'inscrire le site au catalogue de ses visites collectives et individuelles.

Tenant compte du prestige du lieu, il est soumis au conseil municipal la proposition de tarification suivante :

SALLE	LOCATION	PROJETS TARIFS DIJONNAIS (H.T)	PROJETS TARIFS NON DIJONNAIS (H.T)	
			+10%	+20%
Hôtel Despringles dit de Grandmont				
Salle des Actes seule	Journée	800,00 €	880,00 €	960,00 €
	½ journée	400,00 €	440,00 €	480,00 €
	Semaine culturelle	600,00 €	660,00 €	720,00 €
Salles des Actes et salles attendant	Journée	1 200,00 €	1 320,00 €	1 440,00 €
	½ journée	600,00 €	660,00 €	720,00 €
	Semaine culturelle	1 100,00 €	1 210,00 €	1 320,00 €

Par ailleurs, ces lieux seront mis à disposition des services municipaux, des associations dijonnaises et des organisateurs de manifestations à caractère désintéressé et philanthropique, social, culturel, éducatif et sportif, à titre gratuit. Toute demande de matériel ne se trouvant pas déjà sur place fera l'objet d'une facturation selon les tarifs en vigueur fixés par une délibération du conseil municipal du 17 novembre 1997 relative aux prestations de service à des tiers.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver la création de tarifs de location pour l'Hôtel Despringles dit de Grandmond dans les conditions proposées ci-dessus ;
- 2 - adopter le règlement intérieur fixant les critères de mise à disposition du lieu, présenté en annexe de la présente délibération
- 3 - autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ